



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection judiciaire

Question écrite n° 108215

Texte de la question

M. Arnaud Montebourg appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le manque de moyens humains et financiers alloués à la protection judiciaire de la jeunesse. Pour le seul département de Saône-et-Loire, plus de 100 jeunes sont en attente de l'exécution de mesures « d'aide auprès d'enfants et d'adolescents en danger », prescrites par la justice, faute de personnel éducatif en nombre suffisant dans les services de milieu ouvert. Alors que la situation de ces jeunes et les problèmes qu'ils rencontrent, relatifs à des violences physiques et morales, infligées par leur entourage ou eux-mêmes, devraient recevoir une réponse des plus rapides, les éducateurs de la PJJ se trouvent dans l'impossibilité matérielle de leur venir en aide avant plusieurs mois. La pénurie des moyens humains et financiers de la PJJ, dont les missions ont été recentrées sur l'accompagnement de jeunes en danger est intolérable. Au-delà de l'abondement chronique dont doivent faire l'objet les crédits consacrés à ce secteur, du fait de leur insuffisance, il lui demande s'il entend attribuer un budget annuel permettant aux services de la PJJ de faire leur travail dans de bonnes conditions et répondre tant aux sollicitations des jeunes en difficulté et de leurs familles qu'aux demandes des magistrats.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Montebourg](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108215

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11236